

INTRODUCTION

Les Entretiens du Freelance sont la première manifestation en France entièrement consacrée aux problèmes quotidiens de cette nouvelle espèce d'indépendants : les professionnels libéraux non réglementés.

Combien sont-ils ? Il est difficile de les recenser, les organismes chargés de cette tâche n'ayant pas de critères adéquats. Où sont-ils référencés ? Nulle part et partout : certains à la Chambre de Commerce, s'ils ont créé une société (à zéro, un, voire deux salariés) ; d'autres à la Chambre des Métiers, suivant les hasards de la nomenclature des activités artisanales, d'autres au Registre des Agents commerciaux ; beaucoup nulle part, parce qu'ils ne répondent à aucune définition professionnelle normalisée. D'autres sont au contraire référencés dans plusieurs lieux, tant il est vrai que l'exercice de multiples activités est un bon moyen de pallier la précarité du poste de travail unique.

Non salariés, non agricoles, non professions libérales réglementées, ni « créateurs d'entreprises » ni ceci ni cela mais peut-être tout à la fois, les freelances ont besoin de définir eux-mêmes leur existence. Car ils existent, et, s'ils sont mal reconnus par les institutions, ils sont demandés par leurs clients, sollicités par leurs fournisseurs et sont la cible de nombreuses offres de services.

En introduction de la journée, nous avons demandé à un fin connaisseur de la vie juridique et sociale française de nous faire le point sur cette situation schizophrénique : des indépendants qui existent, mais des institutions qui les ignorent. Une réglementation d'un autre âge absente d'un marché en pleine expansion.

Car c'est un marché complet qui se développe, avec d'un côté les freelances, de l'autre les clients et autour les services. Et bien entendu, au milieu, les intermédiaires.

Ces intermédiaires sont importants pour les freelances. D'abord parce qu'ils sont la preuve qu'un marché existe. Sans marché, pas d'intermédiaire. Puisqu'il y a des intermédiaires, c'est qu'il y a un marché, et qu'il est suffisamment florissant pour que des intermédiaires en vivent.

Ensuite, parce ces intermédiaires résolvent quelques-uns des problèmes fondamentaux de l'existence des freelances. Enumérons-en quelques-uns :

- Le besoin de trouver des clients. Sans client, le freelance n'existe pas, c'est un problème de survie immédiate. Pour trouver des clients, il faut y consacrer du temps, de l'astuce, de l'argent. Donc, si un intermédiaire le fait à sa place, un freelance est prêt à le faire vivre.
- Le besoin de gérer une situation sociale, juridique, fiscale, assurancielle, administrative, de remplir des formalités, de payer des cotisations, des impôts, des taxes, de souscrire des contrats, d'émettre des factures, d'encaisser des règlements, et de mettre tout ça en ordre, en forme « auditable » par de multiples inspecteurs. Qu'un organisme s'en charge à leur place vaut bien une juste rémunération.
- Le souci de minimiser les risques. Risque de manquer de clients, risque d'oublier une formalité, risque de méconnaître une loi, risque de rater une occasion, risque de mal négocier un contrat.
- Le besoin de ne pas se sentir trop seul. L'indépendance est une motivation forte, et les freelances apprécient par-dessus tout la liberté de leurs choix, l'exercice sans contrainte de leurs activités. Mais il leur faut, comme à toute personne humaine, des occasions de partage, des confrontations d'idées, des sources d'inspiration socialisées.

Les intermédiaires, entre les freelances et leurs clients, entre les freelances et l'administration, entre les freelances entre eux, sont donc indispensables.

C'est pour cela qu'ils sont le thème choisi pour la première session des Entretiens du Freelance.

Leur présence sera abordée sous plusieurs angles.

D'abord l'angle de la légalité. La loi est ainsi faite, en France, que l'existence même des freelances est sujette à caution. Pour les acharnés du salariat, ils ne sont jamais que des jouets du patronat, travailleurs rejetés de la protection du Code du travail pour le plus grand profit des exploiters. Leur existence n'est pas légitime, et si elle est légale, c'est que la loi est trop libérale. Curieuse façon de rompre les chaînes d'une subordination dénoncée par ailleurs...

Que dire alors de ces intermédiaires qui profitent d'une situation douteuse ? Ne sont-ils pas eux-mêmes dans l'illégalité la plus totale ? C'est la première interrogation de la journée.

La deuxième, plus pragmatique, concerne directement les freelances : quels sont les avantages de ces intermédiaires ? Quels sont leurs inconvénients ? Comment travaillent-ils ? Comment travailler avec eux ? Une table ronde avec les principaux types d'intermédiaires abordera le sujet.

Si ces intermédiaires résolvent un certain nombre de problèmes, pourquoi les freelances ne pourraient-ils créer eux-mêmes leurs propres structures ? C'est le troisième sujet traité, introduit par l'expérience de quelques pionniers : GIE, SARL, SA, Scop. Une bonne illustration vaut mieux qu'un long discours, et une synthèse mettra en évidence les règles de choix.

Enfin, il n'était guère envisageable de tenir une réflexion sur l'exercice d'une profession aussi moderne sans évoquer l'outil-phare de la modernité : Internet.

D'abord en présentant quelques exemples de nouveaux services développés grâce à cet outil : des intermédiations du troisième type, en quelque sorte.

Mais aussi en se livrant à une réflexion plus avancée : Internet, quelle que soit sa médiatisation, est-il un outil véritablement utile au freelance ? de quelle façon ? et avec quels résultats ? Encore jeune, l'outil mérite une réflexion prospective qui, sans être exhaustive puisque l'art évolue tous les jours, doit nous donner quelques éclairages sur l'avenir.

Les Actes de ces Entretiens résument toute la discussion de la journée. Le texte est passionnant, mais vous n'en aurez pas, malheureusement, la musique : celle des rencontres « off-line », des rires secouant l'assistance, des indignations collectives, des murmures, des apartés, des échanges.

Les participants y ont fait un plein d'échange.

Rassurez-vous, il y en aura d'autres.

A bientôt.

*« Est freelance le professionnel qui rencontre une entreprise,
définiit le projet à réaliser, et le réalise lui-même. »*
Freelance en Europe

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Le travail indépendant au 21ème siècle, <i>Me Jacques Barthélémy</i>	7
Les sociétés de portage sont-elles légales ? <i>Me Bruno Denkiewicz</i>	15
Travailler avec les structures intermédiaires, Table Ronde	21
Les sociétés de portage	
Les agences commerciales	
Les structures de projet	
Les associations partenaires des Entretiens du Freelance	31
Les indépendants en France, par <i>François Hurel, APCE</i>	33
Les indépendants peuvent-ils créer leur propre structure intermédiaire ?	37
GIE	
SARL, SA	
Scop	
Synthèse, <i>Me Thibault du Manoir de Juaye</i>	
Internet : les nouveaux intermédiaires	49
iSalarial.fr	
eQuesto.fr	
Marketo.fr	
Internet est-il porteur d'affaires pour les freelances, <i>Denis Etighoffer</i>	55
Conclusion de la journée	61

